

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE PARTICIPATION AUX COURS ET VISITES

1. Annulation complète

La personne renonce à participer à une série de cours ou à une visite avant le début de l'activité.

- Annulation d'une inscription plus de 10 jours ouvrables avant le début de l'activité :
frais de dossier : CHF 20.-.
Annulation sans frais sur présentation d'un certificat médical.
- Annulation d'une inscription moins de 10 jours ouvrables avant le début de l'activité, au plus tard le jour avant le début : frais de 30% de la facture (au minimum CHF 30.-).
Annulation sans frais sur présentation d'un certificat médical.

2. Non-présentation à l'activité choisie / annulation moins d'un jour avant le début

La personne annule sa participation le jour du début de l'activité ou n'a pas annulé sa participation et ne se présente pas à l'activité choisie.

La totalité du montant de la facture est due sauf sur présentation d'un certificat médical ou pour d'autres raisons majeures.

3. Annulation partielle (cours)

La personne renonce à suivre une ou plusieurs séances d'une série de cours.

Les activités manquées ne sont remboursées que sur présentation d'un certificat médical, sans quoi la totalité de la facture est due.

4. Généralités

Les cours ne démarrent qu'à partir de 10 participants, la décision est prise au plus tard une semaine avant le début de l'activité. De même pour les visites.

Les cours sont facturés au forfait et non « à la carte ». Sauf exceptions prévues dans les conditions d'annulation, tous les cours se payent pour l'intégralité de la durée prévue.

Les carnets de 6 bons de CHF 10.- vendus CHF 50.- concernent uniquement les entrées aux conférences. Ils sont utilisables exclusivement par les adhérents ou par une personne accompagnant un-e adhérent-e (dans ce cas, il faut rajouter CHF 5.- pour « l'invité »). Les bons sont valables sur l'année académique (1^{er} septembre – 31 août) et ne sont ni repris ni échangés.

Nous vous remercions d'être attentifs aux délais d'inscription indiqués dans le programme et de bien vouloir utiliser pour vos paiements exclusivement le bulletin de versement joint à la facture.

Merci pour votre participation aux activités de Connaissance 3 !

Lausanne, août 2015.